

a.161.1 - FD/dt

Berne, le 12 avril 1977

Note au Chef du Département

Commission de gestion  
du Conseil national:  
ambassade de Suisse au  
Liban

---

Par suite de l'aggravation de la situation à Beyrouth, au cours des derniers mois de 1975, l'activité de notre mission au Liban a été considérablement entravée et nos agents ont été contraints de fermer les bureaux de la chancellerie située en zone dangereuse pour installer des bureaux provisoires à la résidence de l'ambassadeur située dans un quartier moins exposé.

Cette situation se prolongeant, il fut décidé de fermer provisoirement l'ambassade le 21 mai 1976 et d'assigner de nouveaux lieux de service au personnel transférable. Une employée locale double nationale se vit offrir la possibilité de travailler à la centrale du Département et de s'installer à Berne avec sa famille, dans l'attente d'une normalisation de la situation. Actuellement elle a rejoint son poste.

En décembre dernier, la situation à Beyrouth s'était suffisamment améliorée pour qu'il fût possible d'envisager une réouverture de notre mission, à l'instar de ce que faisaient la plupart des Ministères des affaires étrangères d'Europe occidentale. Notre idée de désigner d'abord un chargé d'affaires et de remettre à plus tard l'envoi d'un ambassadeur résident fut abandonnée, afin de souligner l'importance que nous attachions à un règlement durable du conflit et la confiance que nous placions dans l'avenir du Liban.

./.



- 2 -

En janvier dernier notre ambassadeur au Liban a regagné son poste et notre ambassade a réouvert ses portes le 26 janvier 1977.

Le volume d'affaires traitées par la mission n'étant plus comparable avec ce qu'il était avant la guerre civile, la dotation en personnel a pu être réduite comme le montre le tableau ci-après:

<u>Dotation en 1974</u>	<u>Dotation actuelle</u>
1 chef de mission	1 chef de mission
1 1er collaborateur (conseiller)	-
1 chef de chancellerie	1 chef de chancellerie
1 secrétaire de chancellerie	-
1 secrétaire sténodactylo de Berne	-
3½ employées locales	2½ employées locales.

Direction administrative  
p.o.



(Meier)